

Besançon ●

Droit de réponse de Toufik-de-Planoise

Suite à notre article intitulé « Réunion d'Alliance Vita perturbée : Toufik de Planoise sera jugé en janvier », paru le 27 juillet 2023, nous avons reçu le droit de réponse suivant : « Le 30 janvier 2023 au centre Diocésain, la conférence d'une association traditionaliste a été l'objet de vives protestations. Journaliste missionné pour couvrir cet événement, le parquet m'a alors reproché d'y avoir été « aperçu » afin de documenter cette actualité ; et sur la seule base de ma présen-

ce, entendait m'imputer une « entrave concertée avec violences ou voies de fait à l'exercice de la liberté de réunion. »

Le 10 janvier 2024 je m'en suis donc expliqué auprès des magistrats compétents, lesquels n'ont pu que constater l'absence de charges à mon encontre. Il apparaît que je n'ai à aucun moment perturbé cette réunion, mais bien réalisé un travail conforme aux standards déontologiques. En conséquence le tribunal a prononcé ma relaxe, décision devenue définitive et qui consacre mon innocence absolue dans cette affaire.

Toufik-de-Planoise»



Droit de réponse de Toufik-de-Planoise

L'Est Républicain - 23 sept. 2024 à 20:03 | mis à jour le 23 sept. 2024 à 21:24 - Temps de lecture : 1 min



Suite à notre article intitulé « Réunion d'Alliance Vita perturbée : Toufik de Planoise sera jugé en janvier », paru le 27 juillet 2023, nous avons reçu le droit de réponse suivant : « Le 30 janvier 2023 au centre Diocésain, la conférence d'une association traditionaliste a été l'objet de vives protestations. Journaliste missionné pour couvrir cet événement, le parquet m'a alors reproché d'y avoir été « aperçu » afin de documenter cette actualité ; et sur la seule base de ma présence, entendait m'imputer une « entrave concertée avec violences ou voies de fait à l'exercice de la liberté de réunion. »

Le 10 janvier 2024 je m'en suis donc expliqué auprès des magistrats compétents, lesquels n'ont pu que constater l'absence de charges à mon encontre. Il apparaît que je n'ai à aucun moment perturbé cette réunion, mais bien réalisé un travail conforme aux standards déontologiques. En conséquence le tribunal a prononcé ma relaxe, décision devenue définitive et qui consacre mon innocence absolue dans cette affaire.

Toufik-de-Planoise »

Faits-divers - Justice

Besançon

